

Image not found or type unknown



Représentation avocat (déontologie)

Par **pounta**, le **10/05/2008** à **14:20**

Bonjour, Dans le cadre d'une vente sur saisie immobilière, un avocat ayant participé aux enchères (nom indiqué sur le PV d'adjudication) peut-il représenter le saisi lors d'une action en nullité du jugement d'adjudication ? Qu'en pensez-vous ?

[Modifier/Supprimer le message](#)